Politiques sociales.

Découvrir l'accès multicomptes Etablissement en délégation

Version septembre 2022

employeurs publics







L'accès multi comptes **permet à un utilisateur** d'un établissement centralisateur **d'accéder à votre établissement pour** lequel le centralisateur a une délégation de gestion. Une demande de droit en délégation doit être faite à l'initiative de votre établissement centralisateur.

Les droits en délégation permettent à un utilisateur ou un administrateur d'un compte centralisateur de :

- consulter pour accompagnement
- effectuer des actes de gestion/opérations, pour le compte de votre établissement (avec votre accord)

A savoir :

Politiques sociales.

lateforme employeurs publics

nens

- La demande de délégation est effectuée par un administrateur de l'établissement centralisateur lors de l'habilitation du premier utilisateur à cette nouvelle fonctionnalité.
- Vous pouvez accepter ou refuser la délégation.
- Si vous acceptez la délégation, l'administrateur ou l'utilisateur au sein de l'établissement centralisateur pourra effectuer les actes de gestion pour lesquels il est habilité au nom de votre établissement.



Politiques sociales . PCP's plateforme employeurs publics

Etape 1 Demande de délégation



Découvrez comment nous traitons vos données

Etape 2 Accepter la demande de délégation

Etape 3 Gérer la demande de délégation

Lorsque votre centralisateur fait une demande de délégation auprès de votre établissement, un courriel est envoyé à tous les administrateurs de votre établissement.

1 Cliquez sur « Gérer la délégation » pour Accepter ou Refuser.

Il revient à un administrateur de votre établissement de valider cette demande de délégation.

2 Entrez vos identifiants de connexion sur PEP's



Politiques sociales. PCP's plateforme employeurs publics

> Etape 1 **Demande** de délégation

Gérer la délégation

Le **CENTRE DE GESTION 47** souhaite accéder à votre établissement dans le cadre de son activité de centre de gestion. Il ne pourra effectuer aucune opération sans votre acceptation. Vous pouvez retrouver cette demande à tout moment dans Mon compte : Mon établissement.

Refuser		N ²	
Accepter		R	-
Cotisations			_ 1_
Liquidation de pensions CNRACL	-		~
Estimation de pension CNRACL			~
Demande d'avis préalable CNRACL		-	~
Droits à pension			
Validation de périodes CNRACL	-	~	-
Comptes individuels retraite IRCANTEC	-	-	~
Comptes individuels retraite CNRACL	-	-	~
Attiliation CNRACL		-	1
Carrière			
Masquer le detail des delegations de droits	Autor	Lucture soule	Maddieselope

Etape 2 Accepter la demande de délégation

1

×

Etape 3 Gérer la demande de délégation

Cliquez sur **« Accepter » pour valider la délégation de droits.** Ce sont les droits par défaut attribués au centralisateur.

Cette pop-in apparait à la suite de la demande de délégation de votre établissement centralisateur.



Si un autre administrateur de votre établissement a déjà répondu à la demande de délégation, vous pouvez voir l'état de cette délégation depuis « <u>Mon établissement</u> », « <u>Contrats</u>».



Politiques sociales. PCP's plateforme employeurs publics



Etablissement

Ketour au tableau de bord COMMUNE



Etape 1 Demande de délégation Etape 2 Accepter la demande de délégation

Tableau de bord > Mon compte : Mon établissement

Mon établissement

Informations générales	SIRET : - BCR : Désignation : Représentant lé Adresse :	gal :	
Contrats	Numéro	Fonds	Etat
		CNRACL	En cours
		RAFP	En cours
Délégation	Centre de gesti	on	Accepté
	Le Centre de gesti établissement. Gérer la délégitie	on 47 peut effectuer des tâches en délé	gation pour votre

Etape 3 Gérer la demande de délégation

3

Sur cette page vous pouvez **modifier votre choix** initial à tout moment en cliquant sur le bouton « <u>Gérer la</u> <u>délégation</u> ».

En cas de refus un courriel de notification sera envoyé à l'établissement centralisateur ayant fait la demande.

Sept. 22



Refus de la demande de délégation

En cas de refus de la demande de délégation, un courriel est envoyé aux administrateurs de l'établissement centralisateur ayant sollicités la délégation.





Politiques sociales. PCP's plateforme employeurs publics







Pour toute question ou en cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre établissement centralisateur.



Ses coordonnées sont dans « <u>Mon établissement</u> », « <u>Mes</u> <u>intervenants</u> ».